

## **Compte rendu de la visioconférence avec Le ministre de l'éducation (29 avril)**

### **Rédigé par le secrétariat national du SNUIPP**

Le ministre a présenté l'état des réflexions en distinguant trois points à savoir le cadre sanitaire, l'organisation de l'accueil et le cadre pédagogique. Les éléments positifs sont peu nombreux et consiste dans la confirmation de l'existence d'un protocole qui sera diffusé le 1<sup>er</sup> mai, du maintien à domicile des enseignants vulnérables ou ayant des personnes vulnérables dans leur entourage et de l'annonce qu'il n'y aura pas de double mission. Les collègues maintenus à domicile gèreront le suivi des enfants non accueillis à l'école.

Notre intervention s'est fondée sur les différents écrits (communiqué, check-list, circulaires) diffusés ces derniers jours.

Nous faisons le constat d'un ministère qui n'est pas prêt et qui s'enfoncé dans la révélation de cette impréparation. Il maintient la date du 11 mai. Entre les classes réintégrant l'école et les publics prioritaires, le ministre veut afficher 1,5 million d'élèves accueillis mais considère que dans les faits on ne rentrera effectivement qu'en juin. Il concède que l'effectif de 15 en maternelle reste à préciser. Il annonce le 7 mai comme une date butoir de confirmation aux parents alors qu'aucune réflexion n'existe sur une procédure de validation de la conformité avec le protocole. La consultation obligatoire du conseil d'école, voire le passage d'une commission de sécurité n'ont pas été envisagé ; la décision relevant du maire et du directeur. Nous avons dénoncé les lourdes responsabilités que le ministère fait peser sur les directeurs et directrices d'école qui sont responsables de la sécurité dans les écoles. Il s'agit clairement d'accorder un calendrier de reprise pour assurer une date de retour arbitrairement définie par le président de la république. Pour le SNUIPP-FSU un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales et le temps nécessaire pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus afin de le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école.

En matière pédagogique nous avons dénoncé la poursuite d'une politique éducative verticale, refusant que la circulaire dgescop puisse laisser croire un instant que l'on pourra remettre les élèves « à niveau » en l'espace de quelques semaines et démarrer la rentrée comme si de rien n'était.

### **Le protocole sanitaire**

Un projet a déjà circulé en fin d'après-midi amenant le ministre à le diffuser en soirée aux membres du CHSCT suite à notre intervention. Ce protocole, selon le ministre, s'appuie sur l'avis du Conseil scientifique et attend le visa du ministre de la Santé. Il sera soumis aux associations d'élus dans la journée. Il rappelle l'obligation de mettre du savon à disposition dans toutes les écoles. Le gel hydroalcoolique n'est pas recommandé dans le 1<sup>er</sup> degré. Le port du masque sera obligatoire pour les enseignants. Les masques seront fournis par l'institution sans indication de nombre et là où il n'y en aura pas le 11 mai, les établissements ne seront pas ouverts. Ces masques seront également fournis pour des cas particuliers d'enfants.

Il sera fait un usage rationnel des tests : pas de dépistage mais automatique si un élève ou un adulte montre des signes symptomatiques. Si le test est positif tous les contacts seront testés pour mettre en confinement les sujets positifs et casser la chaîne de transmission. Selon la situation cela peut donner lieu à fermeture d'une classe voire d'une école. Le ministre n'exclut pas de revenir sur une décision d'ouverture d'une école selon le principe de réversibilité.

Si le protocole ne peut être respecté l'école ou l'établissement n'ouvrira pas.

### **Organisation de l'accueil**

Contrairement au protocole sanitaire il y aura plus de souplesse dans la mise en œuvre. Il s'agira de raisonner par niveau mais ce n'est pas normatif. Les équipes décideront. Il donne un exemple : on peut démarrer la 1<sup>ère</sup> semaine avec les GS, les CP et les CM2 puis les autres classes la semaine suivante. Au-delà de ces choix locaux, des priorités seront définies : élèves porteurs de handicap, élèves en difficulté, enfants des personnels indispensables, les fratries ... Le ministre prenant soin de dire qu'on ne refusera pas des familles ! Il n'y a pas de référence à des effectifs maximaux, le ministre parle de demi-classes. Il ne sera pas préconisé de fonctionner en demi-journées.

Les élèves seront dans une des quatre situations suivantes : en classe, à l'étude, à domicile ou pris en charge dans le cadre des 2S2C. Les enseignants seront à l'école ou non (vulnérabilité) et il n'y aura pas de double mission : les enseignants restés chez eux s'occuperont des enfants restés chez eux.

### **cadre pédagogique**

Le ministre rappelle qu'il ne s'agit pas de finir les programmes. Il indique qu'une « circulaire de reprise » émanant de la DgESCO rappellera pour chaque niveau le cadre de ce qui sera attendu en fin d'année.

Nous avons rencontré le 30 avril, nos partenaires syndicaux ainsi que les deux fédérations de parents d'élèves et les associations de maires (AMF, AMRF) pour un échange autour de la question de la reprise de l'école le 11 mai. Notre objectif est une expression publique large autour du caractère précipité et prématuré de cette ouverture.

Un texte sous forme de lettre ouverte est en projet. Avec les OS, nous avons aussi débattu de consignes communes à destination des collègues. L'écriture d'un cadre collectif et de démarches d'action est là aussi en cours où nous proposons d'exiger une semaine pour organiser localement la réouverture des écoles, une limitation des effectifs à 10 maximum, les mêmes règles quels que soient les établissements scolaires (départements rouges...).

Nous vous en rendrons compte.

Le secrétariat général